



GRANDS PRIX du GÉNIE-CONSEIL QUÉBÉCOIS

8^e ÉDITION | 2010



Association des
ingénieurs-conseils
du Québec

GUIDE DE MISE EN CANDIDATURE

Les Grands Prix du génie-conseil québécois



Johanne Desrochers, B.A.A., caé
Présidente-directrice générale et porte-parole

Chers membres,

Depuis leur création, les Grands Prix du génie-conseil québécois ont permis de célébrer l'excellence et d'honorer à leur juste valeur des dizaines de projets réalisés par les firmes québécoises d'ingénieurs-conseils.

Tous les jours, les ingénieurs-conseils conçoivent, élaborent et réalisent des projets qui façonnent le monde qui nous entoure. Des bâtiments aux grands projets industriels et d'infrastructures, l'implication du génie-conseil produit des résultats immédiats et des retombées pour de nombreuses années à venir. Par leur rayonnement, les Grands Prix mettent en lumière cet apport économique, environnemental et social du génie-conseil québécois.

Maintenant plus que jamais, ce prestigieux événement représente une occasion incontournable de projeter à l'avant-scène les résultats concrets de la créativité et du savoir-faire des firmes d'ingénierie d'ici, dans une grande variété de secteurs. Les Grands Prix sont une tribune exceptionnelle afin de faire valoir

votre contribution auprès de l'industrie, des partenaires et de la population du Québec en général.

De plus, au-delà de la visibilité des firmes et de l'industrie du génie-conseil, les Grands Prix permettent de remercier les clients qui sont partenaires de vos succès. La vision et la confiance des donneurs d'ouvrage qui sont en mesure de comprendre et d'apprécier la valeur ajoutée du génie-conseil sont des éléments essentiels au développement de l'expertise des firmes d'ingénieurs-conseils.

La soirée de remise des prix Léonard est une occasion extraordinaire d'honorer leur collaboration, nécessaire dans la réalisation des projets qu'ils vous ont confiés.

Je vous invite donc à participer en grand nombre à la 8^e édition des Grands Prix du génie-conseil québécois en soumettant, dans tous les secteurs où vous œuvrez, les projets de qualité qui font la fierté de votre firme et de vos clients – et qui feront, le 25 mars prochain, la fierté de toute une profession et de la société québécoise.

A handwritten signature in blue ink that reads "Johanne Desrochers". The signature is fluid and cursive, matching the professional appearance of the woman in the portrait above.

LES PRIX DÉCERNÉS

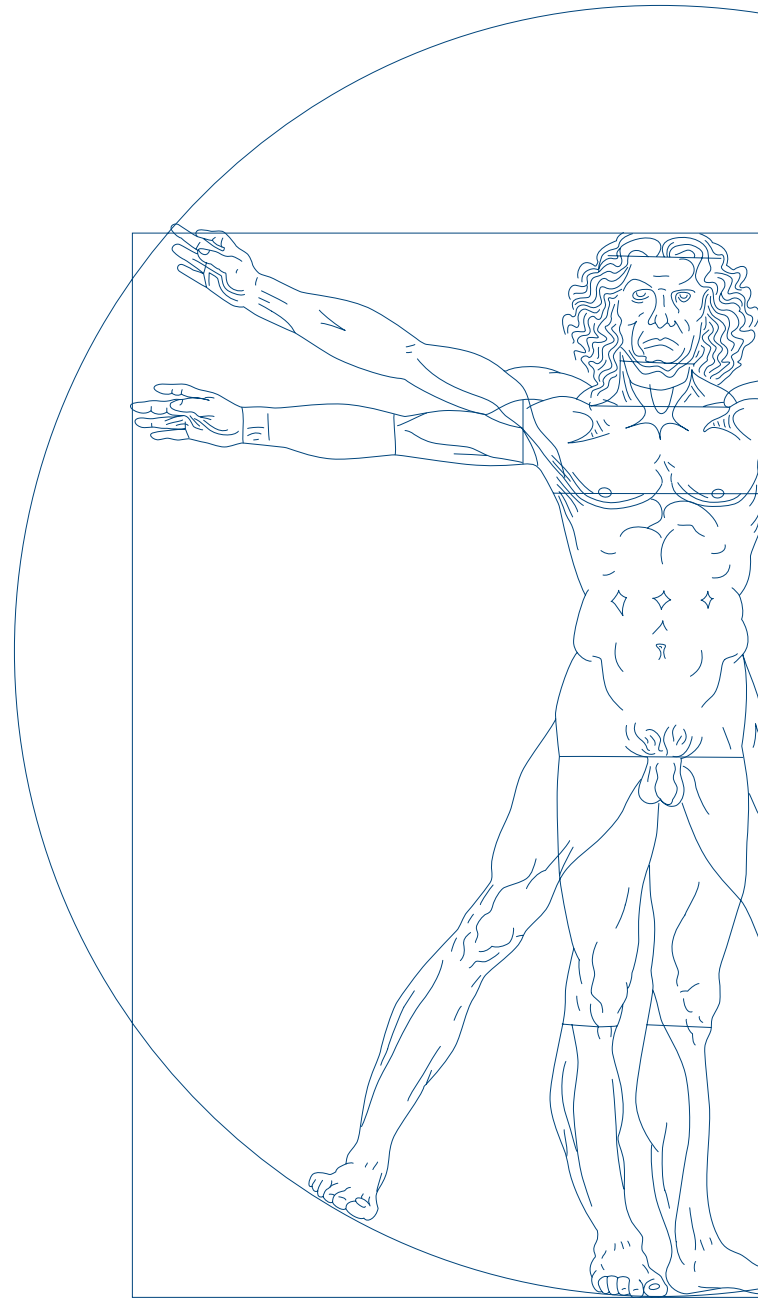
Créé en 2003, les Grands Prix du génie-conseil québécois visent à promouvoir les bonnes pratiques en matière de réalisation de projets et soulignent l'apport de l'ingénieur-conseil dans le cadre des projets que les clients jugent particulièrement réussis.

Dans chaque catégorie, l'équipe gagnante se verra décerner le trophée « Léonard », empreint de la qualité et du prestige qui caractérisent le génie québécois. Le trophée évoque Léonard de Vinci, reconnu pour l'universalité de ses intérêts et le caractère précurseur de ses intuitions géniales.

Le « Léonard » s'inspire du croquis bien connu de l'homme de Vitruve par lequel l'inventeur a voulu démontrer qu'une figure humaine bien proportionnée s'inscrivait à la fois dans deux formes géométriques parfaites : le carré et le cercle. L'intuition, représentée par la boule de cristal, est entourée de formes géométriques symbolisant les règles qui sous-tendent toutes les démarches d'ingénierie. À ces composantes abstraites, le « Léonard » joint le verre, le bois et le métal, qui soulignent l'importance des matériaux dans toutes les manifestations du génie.

LE JURY

Les projets seront évalués par un jury indépendant composé d'éminents ingénieurs et de scientifiques, de donneurs d'ouvrage québécois et de gestionnaires émérites. Les membres devront évaluer les dossiers de mise en candidature selon les critères d'évaluation établis. Lors de la séance de délibération du jury, dans chaque catégorie, chaque dossier fera l'objet d'une discussion entre les membres du jury qui devront venir à un consensus autour d'un projet. Enfin, les membres du jury devront se conformer à des règles de confidentialité claires et précises.



POURQUOI PARTICIPER

Quels que soient les secteurs d'activité ou domaines de spécialisation de votre firme, les Grands Prix du génie-conseil québécois procurent une tribune exceptionnelle en vous offrant l'occasion de :

- **Faire découvrir la qualité de vos réalisations et de recevoir une distinction exceptionnelle par un jury composé de gestionnaires et de scientifiques émérites;**
- **Établir ou renforcer la notoriété de votre firme auprès d'importants donneurs d'ordre publics et privés;**
- **Remercier vos clients et partenaires d'affaires afin de souligner leur contribution;**
- **Valoriser vos équipes de travail et augmenter le sentiment d'appartenance de vos employés;**
- **Valoriser une jeune ressource en génie au sein de votre firme et présenter le talent de votre relève;**
- **Partager la fierté et la passion pour la profession avec la jeunesse québécoise.**

Tous les projets soumis bénéficient de la même visibilité par la présentation d'une courte capsule (texte et image) du projet en nomination projetée sur écran géant lors de la soirée de remise de prix. De plus, tous les projets soumis sont mentionnés dans la brochure des « Lauréats », de même que dans une section « Grands Prix » du site Internet de l'AICQ. Ils font également l'objet d'une exposition le soir de l'événement, en plus d'être présents dans une édition spéciale du bulletin Info-Conseil, qui sera notamment diffusé aux clients du génie-conseil.

Par ailleurs, tous les projets primés bénéficient d'une importante visibilité dans divers outils de promotion :

- » Une page entière sera consacrée par projet primé dans la brochure des « Lauréats » remise à la sortie de l'événement (exemplaires supplémentaires pour soutenir la promotion de la firme lauréate);
- » Une exposition itinérante présentée dans des lieux publics (aéroport, École de génie, etc.);
- » Les publicités développées pour promouvoir les « Lauréats des Grands Prix » après l'événement (page publicitaire pour revues ou journaux, communiqués de presse, etc.);
- » Les firmes lauréates obtiendront la possibilité d'utiliser la signature « Grands Prix du génie-conseil québécois 2010 » pour la diffuser sur leurs propres outils de communication (site Internet, bulletin d'entreprise, etc.).

DATES À RETENIR

Le lundi 7 décembre 2009

Date limite pour l'inscription des projets

Le lundi 1^{er} février 2010

Date limite pour la livraison des dossiers de mise en candidature

Le jeudi 25 mars 2010

Soirée de remise des Grands Prix du génie-conseil québécois
au Centre des sciences de Montréal

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Inscription obligatoire

1. La firme doit inscrire le ou les projet(s) qu'elle veut soumettre pour pouvoir participer au concours. La date de tombée pour l'inscription est le lundi 7 décembre 2009 à 17 heures.

Membre en règle

2. Seuls sont admis les projets réalisés par des firmes membres en règle de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

Achevé dans les deux dernières années

3. Le projet soumis devra avoir été achevé entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2009. Par « projet achevé », nous entendons un projet opérationnel, dont la réception finale de l'ouvrage a été confirmée, à la satisfaction du client.

Firme sous-traitante admissible

4. Un projet auquel une firme a participé comme sous-traitant est admissible sous réserve de l'approbation du consultant principal. La présentation devra clairement mettre en évidence la nature et l'ampleur des services professionnels de la firme dans le cadre du projet.

Projet fonctionnel complété

5. Les travaux d'une phase complétée d'un projet comportant plusieurs phases peuvent être présentés comme projet. Pour que cette phase soit admissible, elle doit constituer un projet fonctionnel en soi et répondre à toutes les autres conditions d'admissibilité.

Dossier conjoint admissible

6. Les firmes membres ayant participé à un projet, dans la même discipline ou dans des disciplines complémentaires, peuvent présenter un dossier conjointement.

Visibilité exclusive

7. Si les firmes présentent des projets réalisés en consortium, elles doivent obligatoirement énumérer toutes les firmes partenaires. Par ailleurs, l'AICQ n'accordera aucune visibilité à une firme non-membre.

Sans limite et sans frontières

8. Il n'y a aucune restriction quant au coût d'un projet ou à son lieu de réalisation.

NOUVEAU

Nombre de projets admis

9. Une firme peut présenter **un seul projet par catégorie**, pour un nombre maximal de **six (6) projets** (incluant les projets en consortium).

Choix de la catégorie

10. Un projet ne peut être inscrit que dans une seule catégorie. Il incombe à chaque participant de choisir la catégorie qui convient le mieux à son projet.
 - a. Le même projet peut être présenté par plus d'une firme (ou consortium) dans des catégories différentes.
 - b. Le même projet peut être présenté par la même firme (ou consortium) dans les deux disciplines de la catégorie Bâtiment, en structure et en mécanique / électrique.

Primé une seule fois

11. Un projet primé ne pourra être présenté les années subséquentes.

L'accord du client

12. Comme le prix sera remis conjointement au membre et au client, le membre devra, dès l'inscription, avoir obtenu l'accord par écrit de ce dernier (voir formulaire d'inscription en page 11).

Étude admise à certaines conditions

13. Une étude ne peut être admise que lorsqu'elle a mené à un projet achevé appliquant les recommandations mentionnées dans l'étude.

CATÉGORIES

Les projets soumis pourront être unidisciplinaires ou multidisciplinaires. Ils devront faire partie de l'une ou l'autre des 11 catégories suivantes :

■ Catégorie **Bâtiment**

mécanique - électrique
et / ou
structure

Tout type de bâtiments (institutionnels, industriels ou commerciaux, publics ou privés).

■ Catégorie **Énergie**

Tout projet réalisé dans le domaine des infrastructures hydroélectriques, de la production et transmission d'électricité, de l'énergie thermique, de la cogénération, de l'énergie éolienne.

■ Catégorie **Environnement**

Tout projet ayant pour objet l'application d'une solution à un problème environnemental significatif.

■ Catégorie **Gestion de projet ou gérance de construction**

Tout projet dont les interventions concernent la planification et le contrôle des activités, des coûts et des ressources, et la gestion des activités et des sous-traitants sur un chantier en construction, peu importe le domaine de spécialisation.

■ Catégorie **Industrie**

Tout type d'interventions au niveau des procédés industriels incluant le soutien à l'exploitation.

■ Catégorie **Infrastructures de transport**

Ponts, routes, viaducs, chemins de fer, échangeurs, quais, aéroports.

■ Catégorie **Infrastructures urbaines**

Tout projet en alimentation ou traitement et distribution de l'eau potable; collecte, traitement et interception des eaux usées; collecte et gestion des eaux pluviales; infrastructures de loisir (piste cyclable, terrain de jeu, parc); aménagement urbain et rural.

■ Catégorie **International**

Tout projet réalisé à l'extérieur du Canada. La firme peut, à son gré, présenter son projet dans cette catégorie ou dans l'une ou l'autre des catégories.

■ Catégorie **Télécommunications et nouvelles technologies**

Tout projet qui concerne les infrastructures de télécommunications, l'architecture de réseau, les systèmes intelligents, l'informatique et le développement de logiciels, les systèmes de transmission ou de gestion d'information.

■ Catégorie **Relève du génie-conseil**

Toute jeune ressource en génie s'étant démarquée dans le cadre d'un projet répondant aux conditions d'admissibilité citées en page 5. Pour qu'une ressource soit admissible dans cette catégorie, il devra s'être écoulé cinq (5) ans ou moins entre l'année de graduation de la ressource et la fin du projet (voir critères d'évaluation spécifiques pour cette catégorie, à la page 9).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets proposés seront évalués selon les cinq (5) grandes classes de critères suivantes :

20 points | **Le mode d'intervention de l'ingénieur-conseil**

20 points | **La gestion des ressources humaines**

40 points | **Les particularités du projet**

10 points | **Le développement durable**

10 points | **L'impact sur la profession**

Il est important de noter que le projet sera évalué sur l'ensemble des critères. La firme ne sera donc pas pénalisée si elle n'a pas participé à toutes les étapes du projet et ce, dans la mesure où elle pourra démontrer quels moyens elle a mis en oeuvre pour réaliser son mandat avec succès.

Par exemple, si une firme n'a pas participé à l'étape d'identification du projet, mais qu'elle a implanté un mécanisme approprié pour récupérer les informations colligées par d'autres lors de cette étape, elle obtiendra les points alloués pour ce critère.

Le mode d'intervention de l'ingénieur-conseil

20 points

■ **Mode de sélection de la firme**

Expliquer le mode de sélection utilisé par le client.

■ **Participation à l'identification du projet**

La firme candidate doit décrire son rôle dans les études de préféabilité et expliquer comment cet engagement s'est transformé en valeur ajoutée pour le projet.

■ **Participation à la définition du projet**

Il s'agit ici de proposer les solutions optimales pour répondre aux besoins cernés à l'étape précédente. La firme doit préciser en quoi sa participation à cette étape a constitué une valeur ajoutée pour le projet et pour le client, et faire valoir la manière dont la participation à l'étape précédente a permis à l'ingénieur-conseil d'élaborer ces solutions, le cas échéant.

■ **Participation aux phases de réalisation et de mise en marche**

La firme candidate doit expliquer comment sa participation aux étapes précédentes a été pertinente pendant la phase de réalisation du projet et en quoi son engagement continu a été une valeur ajoutée jusqu'à la fin du projet.

(Document de référence : Guide et lexique de gestion des services d'ingénierie, AICQ, édition 2007)

La gestion des ressources humaines

20 points

Les enjeux liés aux ressources humaines sont multiples. On ne peut nier l'importance que revêt aujourd'hui la gestion des ressources humaines au sein d'une entreprise. Ce critère vise à reconnaître les efforts déployés pour créer une synergie au sein des équipes et valoriser l'apport des employés à la réussite des projets et de la firme. La firme doit préciser les efforts consentis au chapitre des ressources humaines du projet, particulièrement en ce qui concerne les éléments ci-dessous :

■ **Choix des ressources**

S'il y a lieu, démontrer le souci de la firme de sélectionner des ressources pour lesquelles la participation constituait un défi personnel ou faire ressortir les mesures prises pour transférer le savoir-faire.

■ **Mobilisation**

Expliquer quelles actions ont été prises pour mobiliser l'équipe de projet et véhiculer la compréhension du mandat (réunions, visites d'ouvrages semblables ou autres).

■ **Motivation**

Faire valoir les initiatives prises dans le cadre du projet pour encourager la collaboration et motiver les membres de l'équipe (contacts avec le client ou les usagers, réunions périodiques de type 5 à 7, etc.).

Les particularités du projet

40 points

La firme candidate doit présenter son projet et mettre en évidence les éléments ci-dessous :

■ Complexité

Illustrer la difficulté du problème à résoudre ou la complexité du contexte dans lequel le projet a été réalisé.

■ Originalité des solutions

Expliquer comment l'originalité des solutions proposées a permis de répondre au besoin exprimé.

■ Fonctionnalité

Démontrer le degré de réussite du projet en montrant dans quelle mesure les objectifs prévus ont été atteints ou dépassés.

■ Budget

Prouver que les services professionnels rendus ont respecté les budgets autorisés – en tenant compte des révisions budgétaires accordées en fonction des changements d'envergure demandés par le client.

■ Échéancier

Démontrer dans quelle mesure le respect de l'échéancier constituait un élément significatif dans la stratégie du client et de quelle façon le projet a été conforme à l'échéancier établi.

Le développement durable

10 points

■ Intégration du développement durable

Faire valoir dans quelle mesure la firme a tenu compte des exigences liées au développement durable (sur le plan économique, social et environnemental).

L'impact sur la profession

10 points

■ Impact sur l'image et l'exercice de la profession

Décrire comment le projet proposé a eu un impact sur l'image ou l'exercice de la profession. L'impact peut tenir à l'originalité des solutions ou encore à l'application des meilleures pratiques en matière de gestion de projet, qui ont permis d'en faire un projet de référence.

Indiquer également comment la firme a diffusé cette contribution à la valorisation de la profession ou comment elle en a bénéficié.

Prix Visionnaire

Ce prix tient son origine du fait qu'annuellement, les membres du jury ont manifesté la volonté de souligner la présence d'un projet « coup de cœur » qui comportait une valeur remarquable en termes d'innovation, d'audace et de pro-activité.

En plus de permettre une avancée sur le plan technologique, le projet permettait, par exemple, un transfert de connaissances. Aussi, même si le projet ne pouvait être déclaré « Lauréat » de sa catégorie, les membres du jury estimaient nécessaire de valoriser l'apport d'un projet « coup de cœur ».

Critères de sélection

Le jury sélectionné par l'AICQ déterminera le projet lauréat.

Le projet primé peut provenir de l'une ou l'autre des 11 catégories du concours.

Le jury tiendra compte de la qualité de présentation des dossiers. On entend par là l'ensemble des éléments relatifs à l'appréciation du dossier (organisation de l'information, clarté, orthographe, graphisme, etc.) lors de la lecture.

CRITÈRES D'ÉVALUATION RELÈVE DU GÉNIE-CONSEIL

Les Grands Prix du génie-conseil québécois permettent également de reconnaître la qualité et l'apport significatif d'une jeune ressource en génie. Pour qu'une ressource soit admissible dans cette catégorie, il devra s'être écoulé cinq (5) ans ou moins entre l'année de graduation de la ressource et la fin du projet.

La firme qui désire soumettre une candidature dans la catégorie Relève du génie-conseil doit développer le dossier en tenant compte des critères spécifiques à cette catégorie, tels que mentionnés ci-contre.

De plus, les documents suivants doivent être ajoutés en annexe du dossier :

- Un témoignage du client. Celui-ci devra souligner la qualité du travail et la contribution de la ressource ;
- Le curriculum vitae de la ressource.

25 points

Niveau d'intervention dans le projet

La firme doit démontrer le niveau d'intervention de la ressource dans le projet. La firme doit décrire son rôle à l'étape de l'identification du projet, soit par sa contribution dans les études de préféabilité, dans la collecte des informations ou dans le processus de transfert des connaissances. La firme doit également démontrer les habiletés de la ressource à intégrer les enjeux reliés au développement durable et à comprendre les besoins du client.

25 points

Contribution technique et retombées concrètes

La firme doit démontrer la contribution technique de la ressource dans l'élaboration des solutions techniques innovatrices proposées au client. La firme doit préciser en quoi sa participation à cette étape de la définition du projet a constitué une valeur ajoutée pour le projet et le client. Enfin, la firme doit faire valoir la continuité de l'intervention de la ressource entre la phase d'identification et la phase de définition du projet.

25 points

Engagement et leadership

La firme doit démontrer le niveau d'engagement de la ressource dans les phases de réalisation et de mise en marche du projet. La firme doit illustrer comment celle-ci a exercé un leadership, compte tenu de son niveau d'expérience, durant le projet. Démontrer le degré de réussite du projet en décrivant dans quelle mesure la ressource a exercé une influence sur les objectifs atteints ou dépassés du projet.

25 points

Expertise ou polyvalence

La firme doit illustrer les qualités personnelles de la ressource qui en font une personne qui se démarque dans sa discipline, par son expertise, ou qui se démarque par sa polyvalence et sa capacité à intégrer plusieurs rôles.

PRÉSENTATION DES DOSSIERS

Consignes administratives

1. Un **formulaire d'inscription** (page 11) pour chaque projet doit être transmis à l'AICQ **au plus tard le 7 décembre 2009 à 17 heures***. Un chèque de 125 \$ plus taxes, à l'ordre de l'AICQ, doit accompagner chaque inscription pour couvrir les frais (non remboursables) relatifs au traitement de votre dossier.

* L'AICQ se réserve le droit d'émettre un nouvel appel de candidature pour chaque catégorie dans laquelle moins de deux projets auront été inscrits.
2. Les **dossiers de mise en candidature** doivent être livrés au secrétariat de l'AICQ **au plus tard le lundi 1^{er} février 2010 à 17 heures**, à l'adresse suivante :

Association des ingénieurs-conseils du Québec
1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 930
Montréal (Québec) H3G 1R8
3. Le projet doit être présenté en français.
4. Votre dossier de mise en candidature doit être transmis en 10 exemplaires, reliés ou brochés.
5. L'accusé de réception (page 12) doit être rempli et joint au dossier (une seule copie par dossier – non reliée).

Formatage des dossiers

1. Le dossier devra contenir un maximum de 15 pages en format lettre.
2. Il doit être paginé, présenté en caractères de 11 points (au minimum), à simple interligne, avec des marges de 1 po (2,5 cm) de chaque côté. Tout autre élément de présentation (orientation de la page, colonne, etc.) est à la discrétion de la firme et sera accepté en autant qu'il respecte le cadre permis.
3. Sera comprise dans les 15 pages réglementaires toute information (tableau, graphique, photo, etc.) à l'exception des documents suivants, qui figureront en annexe.

Annexes :

- A.1 Le témoignage d'un représentant du client, portant sur l'un des critères d'évaluation, présenté sous forme de lettre. Pour la catégorie Relève du génie-conseil, le témoignage du client devra reconnaître le niveau d'intervention de la ressource.
- A.2 Noms, titres des personnes et affiliation (un membre et un client seulement) qui recevront le trophée lors de la soirée de remise du 25 mars 2010, si le projet est primé.

ATTENTION : Pour un consortium : un seul représentant par firme membre. Pour la catégorie Relève du génie-conseil : la jeune ressource et son mentor (ou le président de la firme) ainsi que le client (3 personnes).
- A.3 Le CV de la ressource présentée dans la catégorie Relève du génie-conseil.

Visibilité du projet et de la firme

L'AICQ a mandaté Altitude Concepts pour la production de la 8^e édition des *Grands Prix du génie-conseil québécois* afin, notamment, de présenter lors de cette soirée une bande vidéo dynamique et percutante, destinée à faire connaître les projets en nomination et à mettre en valeur les exploits de leurs bâtisseurs.

Nous sollicitons donc votre collaboration pour la production de la bande vidéo en vous demandant de réunir le matériel visuel en lien avec le projet présenté. Votre participation permettra de maximiser la qualité de la présentation et, par le fait même, le rayonnement de votre projet.

Voici donc une description du matériel à joindre à votre dossier de candidature :

Matériel obligatoire

En format électronique, ajoutez sur deux CD identiques bien identifiés incluant :

1. Logo couleur de la firme membre : 8 po x 4 po (20 cm x 10 cm). En vectoriel EPS (Illustrator) ou en bitmap EPS à 300 dpi ou plus.
2. Logo couleur du client : 8 po x 4 po (20 cm x 10 cm). En vectoriel EPS (Illustrator) ou en bitmap EPS à 300 dpi ou plus.
3. Une présentation générale du projet de 100 à 150 mots (Word).
Important : ce texte se retrouvera sur les documents officiels produits par l'AICQ.

Note : le fichier ne peut être formaté et **ne peut excéder le nombre de mots permis**. Il doit également contenir le titre du projet, le nom de la firme membre et le nom du client.
4. Un texte percutant de 50 à 60 mots pour décrire le projet (Word). Ce texte servira à l'élaboration de la trame sonore de la bande vidéo. Que voulez-vous entendre lors de la soirée pour décrire brièvement votre projet ?
5. De 3 à 5 photographies, minimum 4 po x 6 po, haute résolution (300 dpi, format JPG, PSD, TIFF), avec l'ordre de priorité dans le nom du document (ex. : firme_photo1.jpg). Les images doivent être séparées du document Word.

Matériel facultatif (utilisé pour les lauréats seulement)

Photographies et matériel promotionnel divers, qui ne seront pas retournés à la firme.

Exemples :

- Images et/ou photographies d'archives (avant/pendant/après) concernant le projet.
- Entrevues ou reportages télévisés (Betacam, Mini DV, Super VHS, VHS, etc.).

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 8^e ÉDITION



L'AICQ doit avoir reçu votre formulaire d'inscription accompagné de votre **chèque de 125 \$ plus taxes** au plus tard le **lundi 7 décembre 2009 à 17 heures**.

L'inscription au concours est une étape obligatoire à franchir pour participer aux *Grands Prix du génie-conseil québécois*.

Le nom du projet soumis fera office de titre officiel pour les fins de présentation. Il doit spécifier minimalement le type de projet et l'endroit où il a été réalisé en utilisant un maximum de 12 mots, incluant les articles. (Par exemple, Restauration d'un tronçon de la rivière Saint-Louis en Montérégie).

PROJET

NOM DU PROJET _____

LIEU _____

TERMINÉ LE (MOIS / ANNÉE) _____

FIRME(S) INSCRITE(S)

NOM DE LA (DES) FIRME(S) _____

RÔLE DANS LE PROJET (consultant principal, sous-traitant en génie mécanique, etc.) _____

INSCRIRE DANS LA CATÉGORIE SUIVANTE :

(Assurez-vous de faire le bon choix de catégorie car il sera considéré comme définitif)

- BÂTIMENT MÉCANIQUE - ÉLECTRIQUE
- BÂTIMENT STRUCTURE
- ÉNERGIE
- ENVIRONNEMENT
- GESTION DE PROJET OU GÉRANCE DE CONSTRUCTION
- INDUSTRIE
- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
- INFRASTRUCTURES URBAINES
- INTERNATIONAL
- RELÈVE DU GÉNIE-CONSEIL
- TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Enfin, il est essentiel de veiller à la concordance entre le titre du formulaire et celui du dossier de mise en candidature. L'AICQ s'engage à respecter des règles de confidentialité strictes concernant les informations contenues dans les dossiers de candidature.

L'AICQ se réserve le droit d'émettre un nouvel appel de candidature pour chaque catégorie dans laquelle moins de deux projets auront été inscrits.

Je confirme que cette inscription respecte les règles du concours et que les informations fournies sont exactes. Je consens aussi à accepter la décision du jury comme finale.

NOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ DE LA FIRME (en lettres moulées) _____

TITRE _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE [] _____ TÉLÉCOPIEUR [] _____

COURRIEL _____

SIGNATURE _____ DATE _____

CLIENT

Nous consentons à l'inscription de ce projet au concours des *Grands Prix du génie-conseil québécois*.

NOM DE L'ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

NOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ DU CLIENT (en lettres moulées) _____

TITRE _____

SIGNATURE _____ DATE _____

ACCUSÉ DE RÉCEPTION 8^e ÉDITION



L'AICQ doit avoir reçu votre dossier de candidature au plus tard **le lundi 1^{er} février 2010 à 17 heures.**

La firme devra joindre une copie de cet accusé de réception complété lors de l'envoi de ses dossiers de mise en candidature. Une fois reçu, l'AICQ procédera à la vérification de conformité des dossiers de candidature et retournera cet accusé de réception spécifiant l'acceptation ou non, le cas échéant.

NOM DE LA (DES) FIRME(S) _____

NOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ DE LA FIRME (EN LETTRES MOULÉES) _____

TÉLÉCOPIEUR [] _____

PROJET

NOM DU PROJET _____

VÉRIFICATION

PROJET INSCRIT SELON DIRECTIVES		<input type="checkbox"/>
RESPECT DE LA DATE / HEURE LIMITE DE REMISE DU DOSSIER		<input type="checkbox"/>

CONSIGNES ADMINISTRATIVES

DOSSIER PRÉSENTÉ EN FRANÇAIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DOSSIER PRÉSENTÉ EN 10 EXEMPLAIRES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FORMATAGE DES DOSSIERS

15 PAGES, CARACTÈRES ET MARGES, INTERLIGNE, ETC.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TÉMOIGNAGE DU CLIENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉCIPIENDAIRES, SI PROJET PRIMÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VISIBILITÉ DU PROJET ET DE LA FIRME

DOSSIER ÉLECTRONIQUE (2 CD) INCLUANT :		
MATÉRIEL PROMOTIONNEL OBLIGATOIRE	<input type="checkbox"/>	
LOGOS DE LA FIRME ET DU CLIENT	<input type="checkbox"/>	
TEXTE DE PRÉSENTATION (100-150 MOTS)	<input type="checkbox"/>	
DESCRIPTION DU PROJET (50-60 MOTS)	<input type="checkbox"/>	

VÉRIFICATION DE LA FIRME RÉSERVÉ À L'AICQ

L'AICQ s'engage à informer la firme de la conformité administrative de ses dossiers dans les 48 heures qui suivent la fermeture de la période de mise en candidature. Le jury se réserve le droit de refuser un dossier après l'acceptation de celui-ci lors de l'inscription, s'il advenait qu'il constate une lacune ou qu'une des conditions d'admissibilité ne soit pas respectée.

INSCRIT DANS LA CATÉGORIE :

- BÂTIMENT MÉCANIQUE - ÉLECTRIQUE
- BÂTIMENT STRUCTURE
- ÉNERGIE
- ENVIRONNEMENT
- GESTION DE PROJET OU GÉRANCE DE CONSTRUCTION
- INDUSTRIE
- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
- INFRASTRUCTURES URBAINES
- INTERNATIONAL
- RELÈVE DU GÉNIE-CONSEIL
- TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

RÉSERVÉ À L'AICQ

CONFORME

COMMENTAIRES _____

SIGNATURE _____ DATE _____

Personne-ressource :
Pour toute question relative au Guide de mise en candidature,
vous pouvez communiquer avec Catherine Gaumond, coordonnatrice des
événements et partenariats, cgaumond@aicq.qc.ca.

Pour obtenir des documents supplémentaires,
visitez le site Internet de l'AICQ au www.aicq.qc.ca

Produit et réalisé par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec
Producteur délégué : Altitude Concepts
Graphisme : Bivouac Studio

Tous droits de reproduction réservés, 2009.



Association des ingénieurs-conseils du Québec
1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 930
Montréal (Québec) H3G 1R8
Téléphone : 514 871-2229 Télécopieur : 514 871-9903